

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 526 296

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 83 06284

(54) Récipient à boire.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 G 19/22; B 65 D 77/28.

(22) Date de dépôt..... 18 avril 1983.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : DE, 8 mai 1982, n° G 82 13 392.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 45 du 10-11-1983.

(71) Déposant : Société dite : BELLAPLAST GMBH. — DE.

(72) Invention de : Norbert Hildebrand et Dieter Held.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Cabinet Brot et Jolly,
83, av. d'Amsterdam, 75008 Paris.

- 1 -

Récipient à boire.

L'invention concerne des récipients à boire, en particulier en forme de gobelet, dont le haut est ouvert pour former une ouverture à boire et est entouré d'un bord d'ouverture destiné à être appliqué aux lèvres.

Il est connu d'utiliser des récipients à boire de ce genre, en particulier des gobelets, dans les restaurants à libre-service, le client prenant sur un comptoir ou en un autre point de distribution le récipient rempli de boisson et le portant à sa place. Pour éviter que la boisson ne déborde au bord d'ouverture, on a eu souvent recours à l'utilisation de récipients à boire de grandeur exagérée. Outre que de tels récipients, en particulier ceux qui sont destinés à servir une seule fois, sont inutilement coûteux, il n'est pas possible, ou il est notamment difficile, avec de tels récipients de grandeur exagérée, d'assurer de la façon prescrite le degré de remplissage correct de chaque récipient en utilisant un repère de remplissage.

Le but de l'invention est donc de fournir un récipient à boire dont on puisse utiliser complètement la grandeur pour l'introduction de la boisson et qui, cependant, offre une sécurité contre le débordement de boisson au bord d'ouverture lorsqu'on transporte le récipient rempli. Il faut que le récipient convienne particulièrement à l'utilisation d'une paille.

Ce problème est résolu selon l'invention par le fait que le récipient comporte un couvercle pouvant se poser sur le bord d'ouverture et qui présente, dans sa paroi recouvrant le côté supérieur ouvert du récipient proprement dit, une ouverture d'insertion destinée à une paille etc. et au bord de laquelle est disposé au moins un volet de fermeture élastique recouvrant l'ouverture d'insertion.

Il est vrai que le couvercle pouvant se poser sur le bord d'ouverture du récipient à boire est un élément supplémentaire. Toutefois, on peut le fabriquer avec

une dépense de matière notamment moindre et pour un prix notamment moindre qu'un récipient de grandeur exagérée. D'ailleurs, c'est à l'usager d'apprécier s'il y a lieu de fermer avec un couvercle le récipient rempli. En outre, le couvercle offre la possibilité d'utiliser une paille sans qu'il soit nécessaire de retirer du récipient le couvercle une fois posé. Le couvercle assure une fermeture complète du récipient rempli, du moins tant qu'aucune paille n'est pas insérée. Mais même après l'insertion de la paille, il est encore garanti que le récipient rempli soit fermé de façon suffisamment sûre pour la pratique. Par suite, l'usager peut, à volonté, déjà pour emporter le récipient, insérer la paille dans le couvercle posé sur le récipient rempli. Le ou les volets de fermeture de l'ouverture l'insertion de paille peuvent être formés par des entailles prévues dans la paroi du couvercle et se rencontrant à l'intérieur de l'ouverture, de préférence au milieu de celle-ci. Malgré ces entailles, la paroi du couvercle est suffisamment étanche au liquide pour les besoins de la pratique. Si toutefois on désire maintenir la paroi du couvercle entièrement étanche au liquide, ces entailles peuvent aussi être des rainures ne traversant que partiellement la paroi du couvercle et permettant de crever facilement et complètement cette paroi au moyen de la paille.

Dans un mode d'exécution préférentiel, quatre volets de fermeture d'une ouverture d'insertion de paille sont formés par deux entailles se coupant au milieu de l'ouverture d'insertion. Dans un autre mode d'exécution de l'invention, un seul volet de fermeture est prévu pour l'ouverture d'insertion de paille et formé par deux entailles se rencontrant en V à un angle de l'ouverture d'insertion triangulaire.

Une fermeture particulièrement sûre du récipient par le couvercle est permise lorsque le récipient proprement dit est replié à son bord d'ouverture en formant

- 3 -

une lèvre bombée et que le couvercle est conçu sous forme de couvercle cloche portant à sa circonférence un bord d'arrêt s'adaptant par dessus la lèvre. Ainsi, on peut arrêter le couvercle sur le bord d'ouverture 5 du récipient rempli. Cette adaptation sûre du couvercle sur le bord d'ouverture du récipient peut être facilement défaite si on le désire, en particulier si l'usager désire retirer le couvercle avant de boire.

Pour assurer un stockage hygiénique des couvercles 10 avant l'utilisation et pendant qu'ils sont tenus prêts à l'utilisation, le couvercle peut présenter à l'intérieur de son bord circonférentiel un dispositif d'empièlage annulaire qui est conçu pour que l'on puisse séparer les couvercles en retirant latéralement d'une pile un 15 couvercle à prélever. Les couvercles peuvent alors être tenus prêts dans une pile couverte ou sous forme de pile dans un distributeur. Alors, l'usager ne touche jamais que le couvercle qu'il retire de la pile.

Pour des cas d'application de l'invention où des 20 récipients remplis doivent être fermés par un couvercle et tenus prêts pour la vente, le couvercle peut présenter dans sa paroi un creux central en forme de cuvette dans lequel le récipient peut s'insérer par son bord inférieur de façon ajustée. Il est alors possible 25 d'empiler les uns sur les autres des récipients remplis fermés par des couvercles de ce genre.

Des exemples d'exécution de l'invention sont expliqués plus précisément ci-après à propos des dessins sur lesquels :

30 La figure 1 montre, partiellement en élévation latérale et partiellement en coupe axiale, un récipient à boire rempli, fermé par un couvercle, avec une paille insérée ;

La figure 2 représente en plan, un couvercle 35 destiné à se poser selon la figure 1 sur un récipient à boire ;

La figure 3 montre le détail 3 de la figure 2 pour

- 4 -

un couvercle de forme modifiée ;

La figure 4 montre le détail 3 de la figure 2 pour un troisième mode d'exécution du couvercle ;

La figure 5 représente l'une des régions marginales 5 de deux couvercles empilés l'un sur l'autre, et

La figure 6 montre la région marginale 6 selon la figure 1 d'un autre mode d'exécution du couvercle posé sur un récipient à boire rempli et sur lequel est empilé un autre récipient à boire.

10 Dans l'exemple de la figure 1, un récipient à boire rempli, 10, en forme de gobelet, est fermé par un couvercle 11 dans lequel est insérée une paille 12. Le récipient 10 est muni, à son bord d'ouverture, d'une lèvre bombée 13 faisant tout le tour et par dessus laquelle 15 le est glissé un bord d'arrêt 14 formé à la circonference d'un couvercle 11 conçu sous forme de couvercle cloche. Au moyen de ce bord d'arrêt 14, en particulier au moyen des becs d'arrêt 15 qu'il forme et qui sont dirigés vers l'intérieur, le couvercle 11 est sûrement maintenu 20 sur le bord d'ouverture du récipient 10.

A l'intérieur de sa circonference ou de son bord d'arrêt 14, le couvercle présente un dispositif d'empilage annulaire 16 qui sert à empiler les couvercles 11 comme le montre la figure 5. Ce dispositif d'empilage annulaire 16 présente un anneau d'empilage arrondi 17 et des bords arrondis 18. Grâce à cette constitution, 25 on peut retirer latéralement d'une pile le couvercle 11 momentanément situé tout en bas de la pile.

30 A l'intérieur du dispositif d'empilage 16 est disposée la paroi de couvercle proprement dite 19 qui est pratiquement plane et qui, dans les exemples des figures 1 à 5, est située dans le plan du côté supérieur du bord d'arrêt 14.

Dans l'exemple de la figure 6, à l'intérieur du 35 dispositif d'empilage 16 est formée dans la paroi 19 du couvercle une nervure annulaire 20 s'avancant vers le haut jusqu'au plan du bord supérieur de l'anneau d'arrêt

- 5 -

14, tandis que la partie centrale de la paroi 19 du couvercle est sous la forme d'un creux central en forme de cuvette 21. Dans ce creux en forme de cuvette 21 s'adapte la région marginale inférieure 22 du récipient 10, de sorte que des récipients 10 fermés par des couvercles 11 peuvent être empilés les uns sur les autres de la façon représentée sur la figure 6.

Dans la partie centrale de la paroi 19 du couvercle est formée - comme le montrent les figures 2 à 4 - une ouverture d'insertion 23 (indiquée en tireté), destinée à une paille 12. Cette ouverture d'insertion 23 est normalement fermée par un ou plusieurs volets de fermeture 24.

Dans l'exemple de la figure 2, quatre volets de fermeture 24 sont formés par deux entailles 25 se couplant au milieu de l'ouverture d'insertion 23. Dans l'exemple de la figure 3, deux volets de fermeture 24 sont formés par des entailles 26 se rencontrant en T. Enfin, la figure 4 montre la possibilité de munir l'ouverture d'insertion triangulaire 23 d'un seul volet de fermeture 24 qui est formé par deux entailles 27 se rencontrant en V dans l'un des angles de l'ouverture d'insertion 23.

Les entailles 25, 26 et 27 peuvent traverser complètement la paroi 19 du couvercle. Toutefois, il est possible aussi (bien que ce ne soit pas représenté), de donner à ces entailles 25, 26, 27 la forme de rainures ne traversant que partiellement la paroi 19 du couvercle.

L'ouverture d'insertion 23, avec les volets de fermeture 24 ou les entailles 25, 26, 27 formant ces deux éléments peuvent également être prévus dans l'exemple de la figure 6, plus précisément au fond du creux en forme de cuvette 21.

Egalement dans le mode d'exécution selon les figures 1 à 5, on peut superposer des récipients 10 remplis et fermés par un couvercle 11, mais l'avantage d'empiler, comme le montre la figure 6, des récipients 10 remplis et fermés par un couvercle est que les récipients superposés sont empêchés de se déplacer latéralement.

- 6 -

REVENDICATIONS

1.- Récipient à boire dont le haut est ouvert pour former une ouverture à boire et est entouré d'un bord d'ouverture destiné à être appliqué aux lèvres, caractérisé par un couvercle (11) pouvant se poser sur le bord d'ouverture (13) et qui présente, dans sa paroi (19) recouvrant le côté supérieur ouvert du récipient proprement dit (10), une ouverture d'insertion (23) destinée à une paille (12) et au bord de laquelle est disposé un volet de fermeture élastique (24) recouvrant l'ouverture d'insertion (23).

5 2.- Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que le ou les volets de fermeture sont formés par des entailles (25, 26, 27) prévues dans la paroi (19) du couvercle et se rencontrant à l'intérieur de 10 l'ouverture d'insertion, de préférence au milieu de celle-ci.

15 3.- Récipient selon la revendication 2, caractérisé en ce que les entailles (25, 26, 27) sont des rainures 20 ne traversant que partiellement la paroi (19) du couvercle.

25 4.- Récipient selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que quatre volets de fermeture (24) sont formés par deux entailles (25) se coupant au milieu de l'ouverture d'insertion (23).

30 5.- Récipient selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce qu'un volet de fermeture (24) est formé par deux entailles (27) se rencontrant en V à un angle de l'ouverture d'insertion triangulaire.

35 6.- Récipient selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le récipient proprement dit (10) est replié à son bord d'ouverture en formant une lèvre bombée et que le couvercle (11) est conçu sous forme de couvercle cloche portant à sa circonférence un bord d'arrêt (14) s'adaptant par dessus la lèvre (13).

7.- Récipient selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le couvercle présente à l'intérieur

- 7 -

de son bord circonférentiel (14) un dispositif d'empilage annulaire (16) conçu pour que l'on puisse séparer les couvercles en retirant latéralement d'une pile un couvercle à prélever.

5 8.- Récipient selon l'une des revendication 1 à 7, caractérisé en ce que le couvercle (11) présente dans sa paroi un creux central en forme de cuvette (21) dans lequel le récipient peut s'insérer par son bord inférieur (22) de façon ajustée.

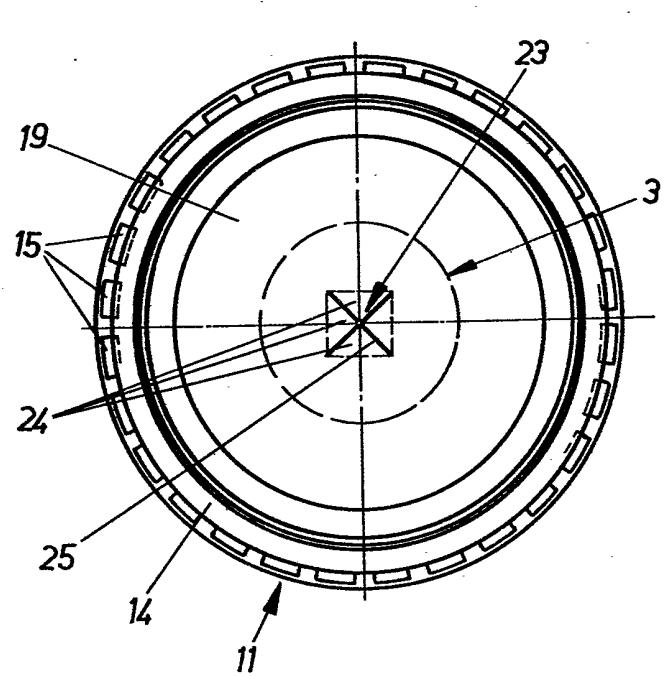
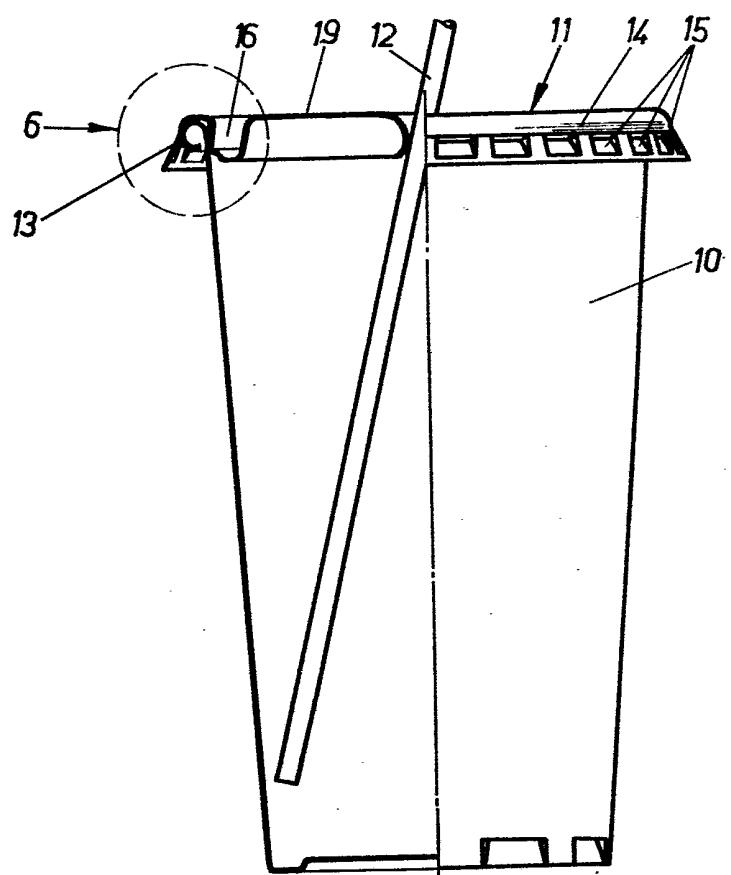
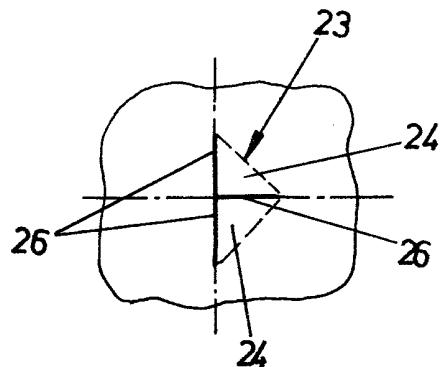
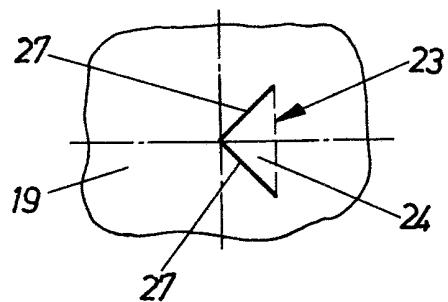
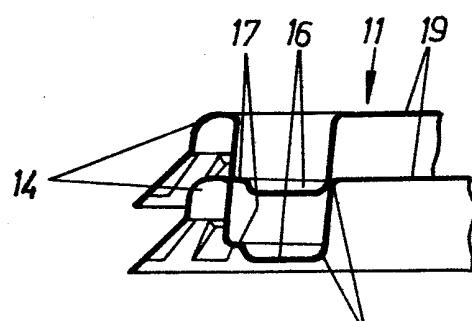


Fig. 3Fig. 4Fig. 5Fig. 6